



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Juillet 2019 à 20H30

Date de convocation : 12 Juillet 2019

Date d'affichage : 12 Juillet 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-huit juillet à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze juillet de l'an deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, CHOPLIN Pascal, RIVIERE Patrick, MOREAU Anaïs, David SOUCHU, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, MEGY Karl, LAINE Magali,

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : IMBERT Philippe ayant donné pouvoir à LAINE Magali,

Etaient absents excusés : POURCEAU Jean-Marie

Absents : Sandrine FLOQUART

Ordre du jour :

(*) point en rouge ajoutés à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2019
- Décisions prises par délégation
- Délibération Programme Voirie 2019
- Délibération remplacement Friteuse restaurant scolaire
- Devis pompe de charge de la chaleur chaudière du gymnase
- **Délibération sur subvention pour frais de fonctionnement annuels de la bibliothèque de la Guierche**
- **Délibération pour encaissement du chèque SMA BTP « solde travaux sinistre du Gymnase »**
- Point sur la procédure d'abandon manifeste
- Comptes-rendus des commissions
 - Point sur l'avancement des travaux « rue de l'église »
 - Point sur l'adressage en vue de la fibre optique
 - Point sur l'appel d'offre travaux commerce local
- Questions diverses

Secrétaire de séance nommé : Patrick RIVIERE

Approbation du procès-verbal du 28 Juin 2019

✓ *Adopté à l'unanimité*

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ *AGRI LOISIRS le 17/07/2019 : Sarl Agri Loisirs réparation du pignon et carter du taille haie pour un montant de 343€04*
- ✓ *ACME Protection le 11/07/2019 : Remplacement des blocs de secours Mairie, MJC, Local communal, Gymnase pour un montant TTC de 745€44*

- ✓ Imprimerie CRES le 03/07/2019 : impression du bulletin municipal pour un montant TTC de 1326€81

ARRÊTÉS :

- ✓ Arrêté N°23-2019 RH plaçant un agent fonctionnaire CNRACL en congé de maladie ordinaire du 04/07/2019 jusqu'au 19/07/2019
- ✓ Arrêté N°14-2019 : Alignement de la voirie Cts Gesland lieu-dit « Les Chapuisières » Section ZE – Parcelle N°1
- ✓ Arrêté N°15-2019 : Interdiction de circuler rue de l'Eglise et Allée de la Couture sauf Riverains – Mise en place d'une déviation pendant les travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement du 07/07/2019 au 28/07/2019

Délibération Programme Voirie 2019

Monsieur Janny MERCIER, Maire, proposé à David Souchu de présenter l'étude suite au marché public pour le programme Voirie 2019

- Rapporteur : David Souchu

Dans le cadre des travaux de modernisation et d'entretien des routes communales et chemin ruraux la municipalité a décidé de lancer un programme au titre de l'année 2019.

Le maître d'ouvrage est la mairie, le maire a été désigné comme pouvoir adjudicateur.

La consultation a été mise en ligne le **11 juin 2019 à 15h00**.

Au budget 2019, des financements de 23810€ HT en Section Fonctionnement (hors le programme Curage/Fauchage) et de 14160€ HT en Section Investissement avaient été affectés pour cette opération programmée en une seule tranche ferme suite aux estimations faites par la commune.

La durée prévisionnelle de la phase chantier estimée à 2 mois, période de préparation comprise.

En application du code des marchés publics, les marchés sont passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les variantes sont acceptées, mais aucune variante n'a été proposée.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage dès la notification courant du mois de juillet 2019 de l'entreprise retenue.

Le jugement des critères d'analyse des candidats est effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60 et 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le jugement des offres est effectué suivant les critères d'analyse dans les conditions suivantes et conformément au règlement de consultation signé par tous les candidats :

Une entreprise n'a pas remis d'offre en s'excusant d'un planning chargé (HRC)

Toutes les entreprises ont remis une offre dématérialisée.

L'ouverture des plis a eu lieu à la mairie le 10 juillet 2019 à 16h00 en présence du maire M. Mercier Janny, l'adjoint M. Choplin Pascal, la secrétaire de mairie et le conseiller délégué à la voirie M. Souchu David.

- **VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS** : pondération 40%
- **PRIX DES PRESTATIONS** : pondération 60%

Les entreprises devaient présenter une offre sur la solution de base. Aucune entreprise n'a proposé de variantes.

I – VALEUR TECHNIQUE

Les offres doivent comporter :

- ✓ Un mémoire technique comprenant notamment une notice retraçant le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de Chantier (SOSED)

Le tableau ci-après indique le classement et le nombre de points attribués à chaque entreprise par l'application du coefficient de pondération de la valeur technique précisé ci-dessus :

ENTREPRISES	Classement	Pondération	Total des points (Classement x pondération)
ATTP	1	40%	0,4
COLAS	1	40%	0,4
LOCHARD	1	40%	0,4
TRIFAUT	1	40%	0,4
CHAPRON	1	40%	0,4

Cinq (5) entreprises ont fourni les éléments demandés donc sont à égalité avec un coefficient de 1.

II – PRIX DES PRESTATIONS

Les offres découvertes lors de l'ouverture des plis sont présentées dans le tableau ci-après. Il est pris en compte le montant exact pour l'établissement des points.

Ce tableau indique le nombre de point attribué à chaque entreprise par l'application du coefficient de pondération du prix des prestations :

Montant en € HT	Entreprises	Classement	Coefficient de pondération	Total des points (classement x pondération)
41060,2	ATTP	2	60%	1,2
64491,7	COLAS	5	60%	3
48208	LOCHARD	4	60%	2,4
43078	TRIFAUULT	3	60%	1,8
34467	CHAPRON	1	60%	0,6

III – CLASSEMENT DES ENTREPRISES

Le tableau ci-après indique le classement des entreprises suivant le total des points attribués à chaque entreprise en application des coefficients de pondération mentionnés à l'article 4

Classement	Entreprises	Total des points
1	CHAPRON	1
2	ATTP	1,6
3	TRIFAUULT	2,2
4	LOCHARD	2,8
5	COLAS	3,4

IV – CONCLUSION

Au vu des deux critères de jugement des offres, il est proposé au conseil municipal le classement suivant :

Classement	Entreprises
1	CHAPRON
2	ATTP
3	TRIFAUULT
4	LOCHARD
5	COLAS

- ✓ Les membres du conseil municipal doivent délibérer et adopter à l'unanimité la proposition de l'entreprise Chapron.

Délibération achat Friteuse

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du conseil municipal que la friteuse électrique du restaurant scolaire sera à remplacer pour la rentrée de septembre 2019 car elle n'est plus réparable. Trois fournisseurs ont été contacté : Henri Julien, Froid Express et les Comptoirs de Bretagne.

Nous avons reçu 2 devis :

- Ste Henri Julien Béthune (62) : Friteuse électrique 11 L - 9KW pour un montant de **1280€94 TTC** (livré mais non installée)
- Froid Express Le Mans (72) : Friteuse électrique 20L tout inox avec 1 panier cuve 12 Kw 400 V.TETRA pour un montant de **1122€ TTC** livraison, installation et raccordement sur attentes – Garantie 12 mois pièces et Main d'œuvre + déplacement

→ **Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer : l'offre de l'entreprise Froid Express est adoptée à l'unanimité.**

Délibération Pompe de charge de la chaudière du Gymnase

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise qui opère la maintenance de la Chaufferie a détecté un **dysfonctionnement** au niveau de la pompe de charge du gymnase qui nécessiterait son remplacement. Le devis présenté le 24 mai 2019 s'élève à 1010€84 TTC.

✓ **Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer : Adopté à l'unanimité**

Délibération sur montant de subvention pour frais de fonctionnement annuels de la bibliothèque de la Guierche (*)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que certaines années la commune de Joué l'Abbé participait aux frais de fonctionnement de la Bibliothèque de la Guierche en versant une subvention de 300€ pour l'année 2019

→ **Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer : Adopté à l'unanimité**

Délibération pour encaissement du chèque SMA BTP « solde travaux sinistre du Gymnase » (*)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de révision des indemnités liées au sinistre au Gymnase du 25/05/2019, la mairie a reçu ce jour un chèque de 11 826€20 faisant suite à l'acompte de 5000€ versé et déjà encaissé en 2018 pour terminer les travaux du sol du Gymnase.

Les travaux seront réalisés fin juillet et terminés 1^{ère} quinzaine d'Aout 2019 par POLYTAN.

Récapitulatif des dépenses prises en charge par la SMA BTP suite à l'expertise de l'entreprise SARETEC représenté par Mr Eric NICOLAS, Ingénieur Expert pour le sinistre à la Salle des Sports.

1 - Traitement de l'étanchéité de la	U	Q	PU	HT		TTC
Dépose et réfection du bardage, selon devis GLOT du 19/06/2018	Ens	1	1 637,17 €	1 637,17 €		1 637,17 €
Travaux reprise entourage de menuiserie, dépose - repose selon devis Chanoine du 16/06/2018	Ens	1	892,81 €	892,81 €	16,7%	1 042,08 €
Travaux de menuiserie, dépose - repose remplacement du seuil, selon devis FEM du 05/10/2018	Ens	1	2 060,00 €	2 060,00 €	16,7%	2 404,42 €
Remplacement du sol, selon devis POLYTAN du 25/05/2018, rectifié en réunion	Ens	1	8 340,50 €	8 340,50 €	16,7%	9 734,96 €
Frais de MOE description et suivie, selon devis CUB3 du 02/01/2018	Ens	1	1 720,00 €	1 720,00 €	16,7%	2 007,57 €
			ss-total HT	14 650,48 €		16 826,20 €
			ss-total TTC	16 826,20 €		

→ Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer : Adopté à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 11 826€20 relatifs au solde du par l'assurance SMA BTP pour l'ensemble des travaux de réfection.

[Point sur la procédure d'abandon manifeste](#)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal également que dans le cadre de la procédure d'abandon manifeste il a signé l'acte de vente de la parcelle B 452 lieudit « le Champ du Jardin » à la Société BGBD AMENAGEMENT chez Maitre RIBOT, d'une surface de 10a 15ca (soit 1015m²), pour la somme de 4500€, le lundi 15 juillet 2019 et qu'il faut désormais attendre l'avis des hypothèques.

Dans le cas d'un accord positif, les travaux pourront commencer à compter de la rentrée 2019/2020.

En ce qui concerne la parcelle acquise auprès de la Communauté de Communes, la vente devait être conclue avec le lotisseur. Ce dernier devant la revendre au bailleur. Par mesure de simplification, cette vente sera faite directement avec le bailleur social.

[Comptes rendus des commissions](#)

Monsieur le Maire invite les adjoints à présenter les travaux de leurs commissions.

COMMISSION CADRE DE VIE-PATRIMOINE

Environnement :

Pascal Choplin fait un compte rendu de sa visite du projet des cheminements le long de la LGV avec Nicolas Letourmy (technicien de la Communauté de Communes).

Ces cheminements seront possibles après rétrocession par ERE des excédents d'emprise.

Quelques difficultés sont constatées sur les tracés mais malgré tout, ces circuits devraient pouvoir être répertoriés sur « le topo guide » qui paraîtra début 2020.

Urbanisme-Voirie :

Travaux rue de l'église :

David Souchu et le maître d'œuvre ont rencontré les riverains afin de les informer sur le déroulement du chantier.

David Souchu informe le Conseil Municipal que les travaux ont débuté depuis quinze jours au point bas de l'allée et qu'à la fin de la semaine prochaine (semaine 30) les travaux auront atteint le carrefour de la route de La Trugalle.

Les travaux seront arrêtés pendant 3 semaines (période de congés de l'entreprise).

Monsieur Souchu confirme que les travaux se déroulent comme prévus et dans les délais fixés.

Cependant une petite difficulté pour la circulation pourrait apparaître la semaine de la rentrée scolaire malgré l'objectif fixé de terminer les travaux de la rue pour la reprise des cours.

Le stockage des matériaux nécessaires au fonctionnement du chantier se fait sur le parking du cimetière.

Bâtiments communaux :

David Souchu confirme que les travaux au commerce local débuteront en octobre 2019.

✚ Point sur l'adressage en vue de l'installation de la fibre optique

Pascal Choplin précise que :

- le fichier des adresses à fiabiliser (150) a été entièrement exploité et enrichi par la commission cadre de vie
- une réunion a été organisée avec Nicolas Maudet représentant la communauté de communes et Axione afin de nommer les voies de la zone d'activités des petites forges et appliquer une numérotation métrique plus compatible avec un éventuel redécoupage des lots ; les deux voies prendront le nom de rue des petites forges et allée des petites forges afin que l'appellation de la zone d'activités soit présente dans l'adresse des entreprises qui sont déjà identifiées par ce nom.
- une réunion avec les riverains du chemin des Landes a eu lieu en mairie afin d'harmoniser les adresses qui étaient très disparates (adresses existantes en fonction des parcelles et non du chemin des Landes)
- Nous avons précisé à Oxione que nous souhaitons que le secteur de la Gendrie soit intégré au déploiement de la fibre sur la commune et ne soit pas traité individuellement
- Nous avons demandé la liste des habitations de la commune qui feront l'objet de mise en service individuelle afin de pouvoir informer les habitants concernés.

✚ COMMISSION COMMUNICATION

Dominique Lunel informe que le bulletin municipal n° 72 du « Petit Joyeux » est paru et demande aux membres du conseil municipal d'en assurer la distribution, en joignant aux bulletins l'agenda et le calendrier des fêtes ainsi que le flyer de l'ASPJA. Elle rappelle à ceux qui ne l'auraient pas encore fait de procéder à la distribution du bulletin de la communauté de communes

COMMISSION JEUNESSE-CULTURE-SPORT

✓ **Ecole :**

Patrick Rivière fait le compte rendu du CONSEIL D'ECOLE DU 25 JUIN 2019

A l'ordre du jour :

Présentation du futur directeur : M. TRAVERS Maxime, qui remplacera Mme GLIBERT, qui part à la retraite. Il enseignera en maternelle.

Compte rendu par 2 élèves de CM1 et 2 élèves de CM2 du conseil des élèves.

Les demandes et les réponses apportées

Classe de MS-GS :

Nous aimerions des nouveaux jouets à la garderie.

→ *Demande à voir avec Mme THERMUNIEN, pour la rentrée.*

Nous ne voulons plus de bagarres pour les vélos sur la cour de récréation.

→ *Mise en place d'un Planning comme sur la grande cour. (Réponse faite par les enseignants)*

Classe de CP :

Nous aimerions des nouvelles tables sur la cour de récréation.

→ *Faire propositions d'aménagement : (emplacements, **nombre** de tables...)*

Nous aimerions des jeux (comme sur la cour des maternelles) comme un pont suspendu.

→ *Coût très élevé et obligation d'avoir un sol amortissant. A titre d'exemple, le coût pour l'installation d'un jeu derrière la mairie 2000 €.*

Nous aimerions refaire une nouvelle fresque sous le préau et enlever les murs d'escalade qui sont dangereux.

→ *Pourquoi pas. A voir en collaboration avec l'équipe et le souhait du nouveau directeur à la rentrée de septembre.*

Classe de GS-CE1 :

Refaire les peintures des terrains de sport

→ *Possibilité de faire par les agents communaux*

Mettre des lumières automatiques dans les WC.

→ *Lourd investissement. Il faut s'habituer à éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce.*

Avoir des robinets moins puissants dans les toilettes.

Si nous nettoions les mousseurs peut-être qu'ils fonctionneront mieux.

Classe de CE1/CE2 :

Mettre les barrières au potager.

→ *Débat en conseil municipal. A l'unanimité refus de mettre des barrières.*

Remettre un nouvel arbre à la place du cerisier mort.

→ *Possible à l'automne, voir si réalisable bien que le budget plantations d'arbres soit déjà consommé.*

Planter des herbes et des fleurs sous les cerisiers.

→ *Respecter d'abord ce qui est déjà sur la cour.*

Classe de CM1/CM2 :

Remplacer le portail marron.

→ *Installation début juillet d'un nouveau portail avec, changement des cylindres de tous les portails de l'école. Une clé permettra d'ouvrir tous ces portails.*

Rentrer plus tôt au restaurant scolaire entre 12h20 et 12h30 pour le 2ème service.

→ *Après consultation du personnel de restauration, il est impossible de réduire le temps consacré au 1er service des petits. Pour gagner du temps, apprenez à vous ranger plus vite et dans le calme.*

PRINCIPALES INTERVENTIONS DE L'ANNÉE

- ✓ Sortie commune à la galerie sonore à Angers.
- ✓ Rencontre biathlon CP/CE1/CE2 / ULIS.
- ✓ Rencontre avec Adrien ALBERT (auteur, illustrateur) : GS/CE1/CE2
- ✓ 3^{ème} sortie école et cinéma.
- ✓ Finale ultime au MMArena si le temps le permet (canicule).
- ✓ L'atelier d'écriture en CM1/CM2.

REPARTITION PEDAGOGIQUE

Suite aux changements constants, il s'agit d'une répartition provisoire.

Répartition Pédagogique :

RENTREE SCOLAIRE 2019– 2020 :

Effectifs : Situation au 25 juin 2019

61 maternelles dont 1 ULIS 100 élémentaires dont 11 ULIS

TPS nés en 2017	PS nés en 2016	MS nés en 2015	GS nés en 2014	CP nés en 2013	CE1 nés en 2012	CE2 nés en 2011	CM1 nés en 2010	CM2 nés en 2009	ULIS	TOTAL
20	24	12	24	16	19	25	16	14	12	161
	1			3	3	1	2		2 ??	149+12=161

RÉPARTITION à 6 CLASSES + 1 regroupement ULIS

PS 25	MS - GS 12 + 15 = 27	CP-CE1 19 + 5 = 24	GS - CE1 9+ 17= 26	CE2 27	CM1 - CM2 30	ULIS 2
PS 25	GS 25	CP-CE1 19 + 5 = 24	MS-CE1 12 + 22 =34	CE2 27	CM1 - CM2 30	2
M. TRAVERS et Mme BOUDET le vendredi ?	Mme LEFOREST IER et XXXXX le vendredi ?	Mme BIEN et XXXXX le mardi ?	Mme SENAND	Mme VUILLEMIN	M. DESCHÈRE	Mme LETHIEC et Mme BLIN (AESH Co)

BILAN DES ACTIONS DE L'APE

- ✓ Vente de brioche : + 283.11€
- ✓ Vente de torchons et tabliers : +555.50 €

Remerciements de l'association à la mairie pour la subvention accordée et pour le prêt gracieux de la salle polyvalente.

LES REALISATIONS POUR 2019/2020

- **ENIR** : Projet validé à hauteur de 12 000 €. La commune prendra la moitié en charge : 6000€ et l'état l'autre moitié, pour l'achat et l'installation d'outils numériques.

- **Une alarme intrusion/attentat**, prise en charge par la commune, sera bientôt installée à l'école.

LES PROJETS ECOLE

- ✓ École et cinéma cycle 3 : A confirmer le besoin d'un car de 63 places car gros effectif
- ✓ Piscine : planning validé à l'identique.
- ✓ Projet d'école pour l'an prochain autour des arts visuels : sortie école au musée Tatin.
- ✓ CE2/CM1/CM2 : étude d'un projet de classe de mer 2020/2021.
- ✓ Achat des livres du prix des incorruptibles par l'APE.

VIE ASSOCIATIVE :

- ✓ Courrier reçu de l'AFM-TELETHON pour remerciement de l'octroi d'une subvention.

Questions diverses

- ✓ Accord du Comité Technique de Juillet 2019 sur la proposition de délibération du RIFSEEP pour la catégorie B de la filière Administrative
- ✓ Rapport d'expertise TEXA sur le remplacement d'un panneau solaire au Gymnase
- ✓ Devis Vitre Salle polyvalente pour remplacement bris de glace
- ✓ Projet de création nouvelle association sur Joué l'Abbé
- ✓ Courrier de remerciement de la Directrice de l'Ecole Jacqueline Duhême
- ✓ Nouvelle Inspectrice de la circonscription Le Mans Nord Coullaines

- ✓ Prochain conseil municipal : **jeudi 29 août 2019 à 20h30 salle du conseil**
- ✓ **Fin de la séance à : 23 heures.**